



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 15 septembre 2010
N° CERTA-2010-AVI-430

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans le service d'impression de Microsoft Windows

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-430>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-430
Titre	Vulnérabilité dans le service d'impression de Microsoft Windows
Date de la première version	15 septembre 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin Microsoft MS10-061 du 14 septembre 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- élévation de privilèges.

2 Systèmes affectés

Toutes les versions de Windows.

3 Résumé

Une vulnérabilité affectant le service d'impression (Spouleur) de Microsoft Windows permet, à un utilisateur malveillant, d'exécuter du code arbitraire à distance et d'élever ses privilèges.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans le service d'impression de Windows. Elle permet à un utilisateur distant d'exécuter du code arbitraire à distance et d'élever ses privilèges au niveau système.

L'exploitation de cette vulnérabilité nécessite qu'une imprimante soit partagée sur la machine.

Cette vulnérabilité est d'ores et déjà exploitée sur l'Internet.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Microsoft MS10-061 du 14 septembre 2010 :
<http://www.microsoft.com/france/technet/security/Bulletin/MS10-061.msp>
<http://www.microsoft.com/technet/security/Bulletin/MS10-061.msp>
- Référence CVE CVE-2010-2729 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-2729>

Gestion détaillée du document

15 septembre 2010 version initiale.